

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

Délibération
n° 2008.07.155

**Direction des
politiques solidaires :
complément
d'attribution de
subvention et de
participations aux
associations 2008**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

**DIRECTION DES POLITIQUES SOLIDAIRES : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
ET DE PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2008**

Par délibération n° 478 du 20 décembre 2007, vous avez attribué les subventions et les participations relevant des politiques solidaires. Toutefois, un certain nombre de dossiers ont fait l'objet d'un report et, depuis le vote, des demandes de subvention sont parvenues à la ComAGA.

La signature des conventions interviendra, en particulier avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 13 juin 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1^{er} juillet 2008,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions et participations de la direction des politiques solidaires selon le tableau joint.

D'AUTORISER le Président à signer les conventions et avenants à intervenir en particulier, avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000€.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – articles 6754 et 6573 – rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 juillet 2008

Affiché le :

18 juillet 2008